



COMPTE RENDU

séance du conseil municipal

du lundi 14 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le 14 juin à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

Présents : Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Sandrine DURAND, Marie-Josée METCHE, Lucie GALLOIS, Laurence HÖLDERLE.

Messieurs Jean-Paul RIBAUT, Jean-Marc ALLIOUX, Jean-Pierre LOUP, David PARKER, Benoit GIRAUDY.

Excusés :

Mme Solange DE PERTHUIS a donné procuration à Mme Chantal JALABERT pour prendre part aux votes et aux délibérations.

M. Eric LAUTH a donné procuration à Mme Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Abs excusés : Monsieur Rémy BOYER, Madame Corinne LAFFON

Secrétaires de séance : Mme Marie-Josée METCHE et Mme Chantal JALABERT.

L'approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 12 avril a été approuvé à la majorité.

DELIBERATIONS

1. Rétrocession d'une concession perpétuelle, hors monument funéraire.

Madame le maire fait part au conseil municipal que M. SPINEUX Henri souhaite rétrocéder, hors monument funéraire, à la commune la concession à perpétuité n°222 emplacements n°222, situé au cimetière de Roques à titre gratuit.

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter la rétrocession de la concession par M. SPINEUX à la commune.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

2. Décision modificative n°1 : opération non budgétaire opération sous mandat du ralentisseur de Roques pour l'intégration dans l'inventaire de la commune

Madame le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de réalisation d'un ralentisseur sur la route départementale n°31 au hameau de Roques exécutés, par la collectivité pour le compte d'un tiers (opération sous mandat d'un tiers) sont terminés depuis fin 2019. La dépense a été imputée sur le compte 4581106.

Afin que ces travaux soient imputés à l'actif de la commune, il convient de basculer cette dépense au compte 2044 et un titre au compte 4582106 pour un montant de 14 808€

Le conseil municipal doit prendre une décision modificative au budget communal 2021.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

3. Décision modificative n°2 : Achat de la climatisation réversible pour la salle du Dojo

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande faite par l'association Judo pour l'achat d'un climatiseur pour le dojo. En effet, pour une meilleure condition d'exercice durant la période estivale, cette salle, située au 1er étage de la salle polyvalente ne possède pas de fenêtre sur l'extérieur et ne permet pas une ventilation lors des fortes chaleurs.

Madame le Maire fait part des différents devis et informe le conseil qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil départemental pour l'achat du climatiseur.

Le conseil municipal doit prendre une décision modificative au budget communal 2021.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

4. Décision modificative n°3 : Transfert de dépenses entre deux opérations

Madame le maire fait part au conseil qu'il a été prévu au budget 2021 deux opérations différentes à savoir :

- Achat tondeuse à tracteur OP 330 pour un montant de 1 900€
- Achat élagueuse OP 333 pour un montant de 830€

Lors de l'établissement du mandat de paiement pour ces 2 opérations (présente sur une même facture) la somme de 865€ a été imputée à l'opération 333 Elagueuse et la somme de 1850€ a été imputée à l'opération 330 tondeuse. Il convient donc de basculer du compte 2158/21 op 330 la somme de 35€ vers le compte 2158/21 op 333.

Le conseil municipal doit prendre une décision modificative au budget communal 2021.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

5. Décision modificative n°4 : Achat plaques de rue supplémentaires op 290

Madame le Maire fait part au conseil qu'il s'avère d'acheter des plaques de rues supplémentaires pour le chemin de Gourdou-Nord et non prévues au budget 2021 dans l'opération 290. Le montant du devis est de 172,19€ TTC. Un reliquat au compte 2178 op 290 de 3.22€, il convient donc de prévoir une DM pour un montant de 170.00€ TTC

Le conseil municipal doit prendre une décision modificative au budget communal 2021.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 13

Informations

1. Choix d'une date pour la visite des locaux municipaux.
2. Tableau de répartition pour les élections départementales et régionales

Vie de la commune

1. Projet d'intégration d'une apprentie au sein de l'école maternelle
2. Le point sur le sens de circulation au centre du village
3. E.N.R. / fête du RPI
4. Compte rendu des actions menées

Questions diverses